Cinquante troisième année. - N° 135 A Lundi 15 et mardi 16 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1596

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

Ventes et cessions

750 584 088 RCS Melun.
IPSB.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 210750.00 EUR.
Adresse : 44, Avenue de Valvins, 77210 Avon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION IPSB Société par actions simplifiée Au capital de : 210 750,00 EUR Siège social 44 Avenue de Valvins 77210 Avon N° RCS 750 584 088 RCS Melun, est société absorbante INGETECH Société à responsabilité limitée Au capital de : 46 888,00 EUR Siège social 44 Avenue de Valvins 77210 Avon N° RCS 750 532 517 RCS Melun, est société absorbée Actif : 856 438,00 EUR Passif : 494 157,00 EUR Actif net apporté : 362 281,00 EUR Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31/12/2018. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société absorbée entre le 1er janvier 2019 et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société absorbante. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 action de la société absorbante pour 16 parts sociales de la société absorbée. La société absorbante procédera à une augmentation de capital de 163.600 euros par création de 3.272 actions ordinaires d'un montant de 50 euros chacune. Le capital de la société absorbante sera ainsi porté à 374.350 euros Dans le patrimoine transmis par la société absorbée figurent à ce jour 4.215 actions de la société absorbante. La société absorbante réduira sous réserve de la décision des associés son capital d'une somme de 210.750 euros par annulation des 4.215 actions ordinaires précitées. La capital sera ainsi ramené à la somme de 163.600 euros et divisé en 3.272 actions de 50 euros chacune. Montant prévu de la prime de fusion : 198.681 euros Du fait de la renonciation à ses droits par la société absorbante sur ces propres actions, la somme de 538.450 euros correspondant à la différence entre la valeur de 4.215 actions annulées, soit 210.750 euros, et la valeur d'apport soit 749.200 euros sera imputée sur la prime de fusion et si besoin sur les réserves de la société absorbante. La fusion est soumis a la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée, et l'approbation du projet de fion de de l'augmentation de capital en résultant par l'associée unique de la société absorbante. La société absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation

définitive de la fusion. Le projet de fusion établi le 29 mai 2019 a été déposé le 12 juillet 2019 au greffe du tribunal de commerce de Melun au nom des deux sociétés..

